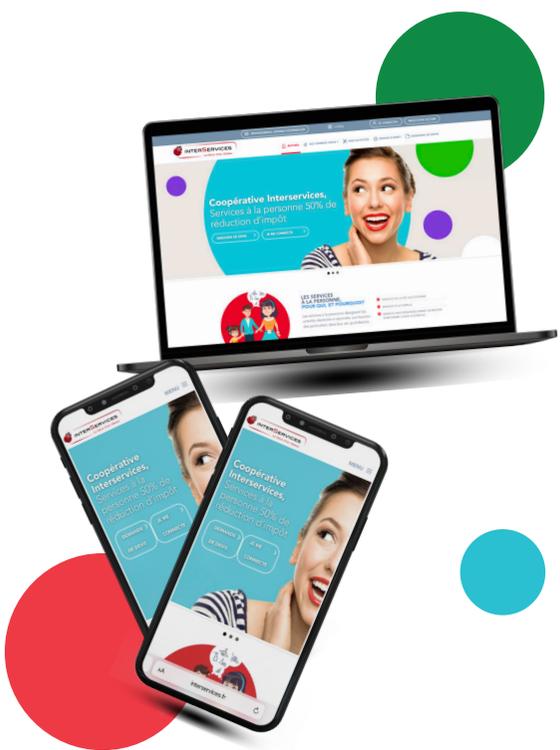
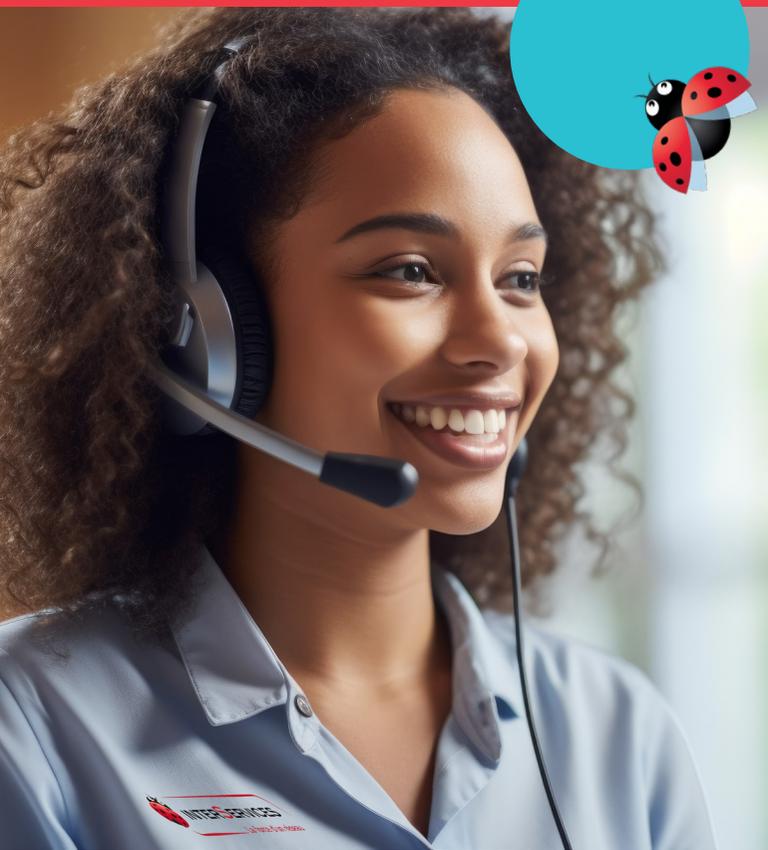


L'équipe Interservices reste à votre écoute pour toute question !

@ contact@interservices.fr

04.68.11.98.05

www.interservices.fr



 **INTERSERVICES**
La force d'un réseau

540, rue Antoine DURAND
11000 Carcassonne
04.68.11.98.05
contact@interservices.fr

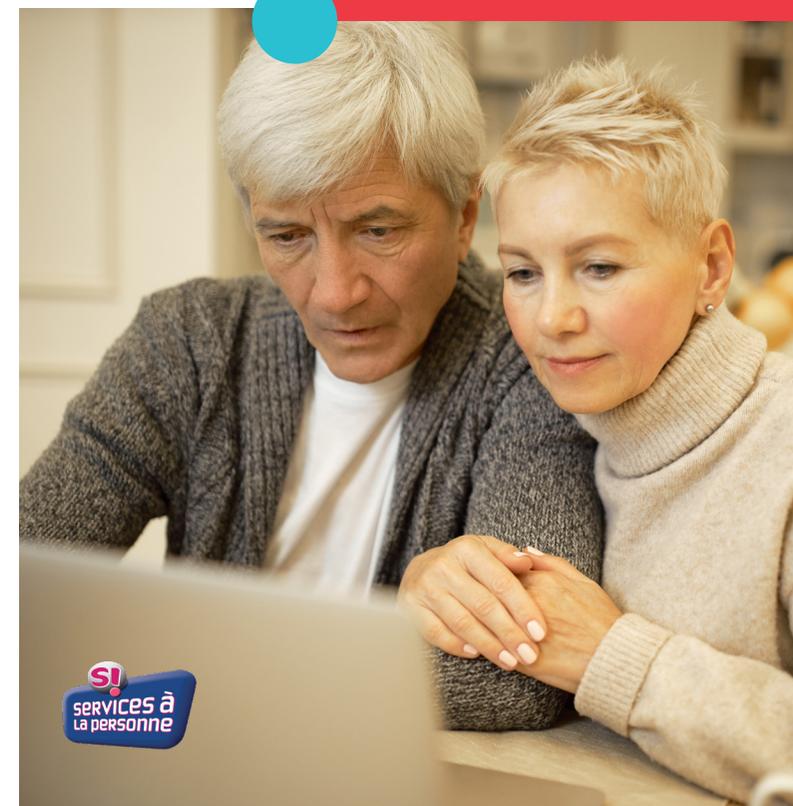
www.interservices.fr



 **INTERSERVICES**
La force d'un réseau


Au service de notre protection sociale

Service d'Avance Immédiate avec
INTERSERVICES
Comment ça marche ?




SERVICES à LA PERSONNE



Comment ça marche ? 5 étapes à comprendre



01

Interservices vous inscrit. Vous recevez un mail afin d'activer votre compte en ligne.

02

Interservices émet une demande de paiement pour les prestations réalisées.



03

L'Urssaf vous envoie une notification par mail ou SMS pour vous informer qu'une demande de paiement vous a été adressée.



04

Valider et vérifier en ligne sous 48h. J+2 après validation, l'Urssaf prélève le montant sur votre compte bancaire.



05

L'Urssaf verse la totalité à Interservices. Votre déclaration de revenu est ensuite pré-remplie.

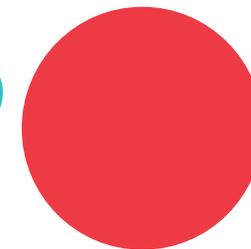


Votre crédit d'impôt pour les services à la personne évolue !

Vous faites appel à un organisme de services à la personne. Les dépenses que vous engagez à ce titre vous donnent droit à un crédit d'impôt de 50%. Jusqu'à présent, vous bénéficiez de votre crédit d'impôt l'année suivant les dépenses, au moment de votre déclaration auprès de l'administration fiscale.

Avec l'Avance immédiate de l'Urssaf, un service optionnel et gratuit, vous déduisez immédiatement votre crédit d'impôt de 50% lors du paiement de votre facture. Concrètement, pour une dépense de 200 € de services à la personne, vous ne payez plus que 100 €.

Les Avantages du service **Avance Immédiate**



L'Avance Immédiate vous permet

- De bénéficier immédiatement du crédit d'impôt : plus d'avance à réaliser !
- D'avoir plus de visibilité sur votre crédit d'impôt disponible.
- De recevoir et de valider facilement, sur votre espace personnel, les demandes de paiement émises par votre organisme de services à la personne.

Suivre ma consommation de crédit d'impôt

- Vous visualisez le montant de votre crédit d'impôt consommé sur l'année en cours depuis votre espace en ligne sur particulier.

